



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

n° 18 – 27 mars 2019

# SOMMAIRE

## PRÉFECTURE 44

### **DCPPAT - Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial**

Arrêté préfectoral du 22 mars 2019 portant établissement de la liste communale des immeubles présumés sans maître sur le territoire des communes de la Loire-Atlantique et ses annexes.

Arrêté préfectoral du 27 mars 2019 portant délégation de signature à M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission.



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques et  
de l'appui territorial

Arrêté portant établissement de la liste communale des immeubles  
présumés sans maître sur le territoire des communes  
de la Loire-Atlantique

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

#### Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1123-1 alinéa 3 et L. 1123-4 ;
  - VU les articles 539 et 713 du code civil ;
  - VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 147 ;
  - VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové ;
  - VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, et notamment son article 72 ;
  - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
  - VU le décret du 5 janvier 2018 nommant M. Serge BOULANGER, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
  - VU le décret du 7 novembre 2018 nommant M. Claude d'HARCOURT préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
  - VU la liste des parcelles qui satisfont aux conditions prévues au 3° de l'article L, 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques communiquée par la direction départementale des finances publiques de la Loire-Atlantique ;
- SUR** proposition de la directrice régionale des finances publiques :

## ARRÊTE

**Article 1** : Sont présumés vacants et sans maître, et susceptibles de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune sur laquelle ils sont situés, les biens immobiliers satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques désignés sur la liste annexée au présent arrêté.

Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

**Article 2** : Dans le cas où le propriétaire du ou des biens ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précisées à l'article 6, le bien est présumé sans maître.

**Article 3** : À l'issue du délai susvisé, la commune concernée pourra après notification par le préfet de la Loire-Atlantique de cette présomption, incorporer le bien dans le domaine communal par délibération du conseil municipal. Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire.

**Article 4** : À défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification de la vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'État. Le transfert du bien dans le domaine de l'État est constaté par arrêté préfectoral.

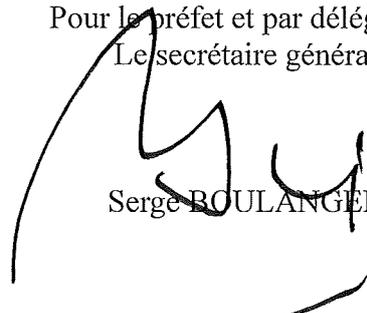
**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, la directrice régionale des finances publiques, les sous-préfets d'arrondissement et les maires des communes visées sur la liste annexée sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique. Il sera en outre affiché dans les mairies des communes visées sur la liste précitée aux endroits réservés à cet effet et publié par tout autre moyen en usage dans celles-ci. Il fera également l'objet, s'il y a lieu, d'une notification au dernier domicile et résidence du dernier propriétaire connu.

Nantes, le 22 MARS 2019

**Le PRÉFET**

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

  
Serge BOULANGER

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

132

PORNICHET

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AH	54
	AL	615
	AS	159
	BA	30
	BB	98
	BE	81
	BE	83
	BE	96
	BE	109
	BE	200
	BE	248
	BE	337
	BE	385
	BE	386
	BE	387
	BH	27
	BI	42
	BL	33
	BL	35
	BO	200
	BP	110
	H	112
	H	136
	H	137
	H	249
	H	567
	K	139
	K	144
	K	280
	K	871
	K	928
	K	948
	K	964
	K	967
	K	971
	K	985
	K	994
	K	1000
	K	1001

	K	1006
	K	1070
	K	1075
	K	1088
	K	1112
	K	1528
	L	386
	L	409
	L	430
	L	439
	L	445
	L	528
	L	580
	M	162
	M	195
	M	326
	M	475
	M	608
	M	611
	M	699
	M	705
	M	706
	M	711
	M	718
	M	729
	M	730
	M	731
	M	733
	M	735
	M	738
	M	769
	M	771
	M	782
	M	783
	M	788
	M	799
	M	811
	M	882
	M	901
	M	903
	M	947
	M	949
	M	956
	M	962
	M	993
	M	996
	M	1001
	M	1013
	M	1016
	M	1033
	M	1069
	M	1155

	M	1204
	M	1222
	M	1223
	M	1229
	M	1253
	M	1303
	M	1324
	M	1326
	M	1368
	M	1374
	M	1462
	M	1511
	M	1521
	M	1543
	M	1578
	M	1673



Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

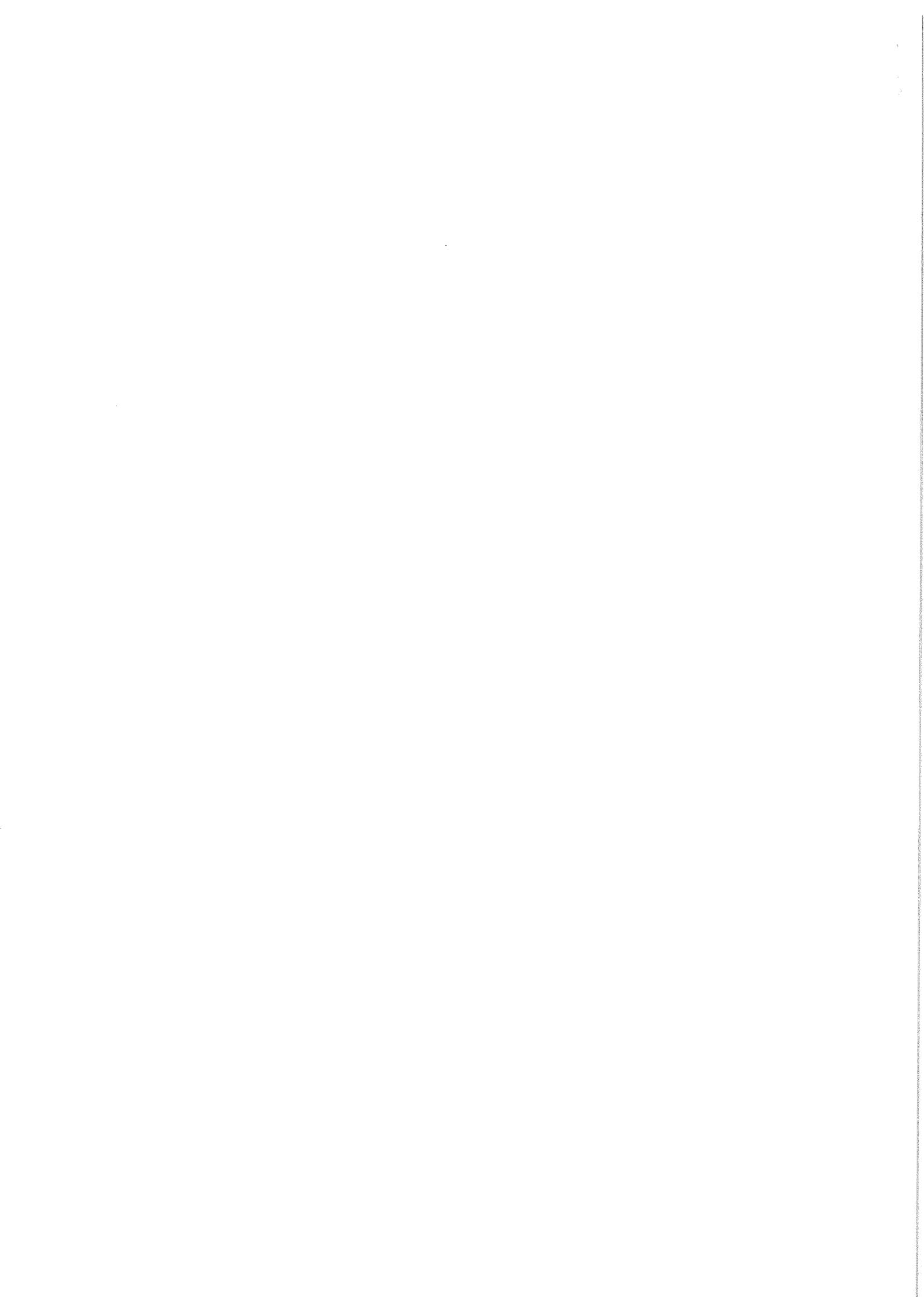
211

LA TURBALLE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AC	112
	AI	119
	AK	113
	AO	51
	AO	150
	AP	208
	AP	211
	AS	103
	AT	55
	AX	139
	S	615
	T	1003
	T	1004
	T	1016
	T	1159
	T	1184
	T	1185
	T	1191
	T	2021
	V	53
	V	58
	V	233
	V	308
	V	339
	V	362
	V	397
	V	405
	V	407
	V	408
	V	483
	V	484
	V	505
	V	507
	V	513
	V	526
	V	551
	V	585
	V	595
	V	662

	V	673
	V	822
	V	823
	V	1082
	V	1085
	V	1087
	X	127
	X	482
	X	576
	X	580
	X	640
	X	642
	X	667
	X	691
	X	692
	X	706
	X	726
	X	747
	X	756
	X	775
	X	783
	X	787
	X	842
	X	869
	X	977
	X	987
	X	1061
	X	1240
	X	1243
	X	1244
	X	1277
	X	1313
	X	1331
	X	1351
	X	1538
	X	1547
	X	1549
	X	1567
	X	1679
	X	1755
	X	1757
	X	1769
	X	1837
	X	1902
	X	1926
	ZA	8
	ZA	11
	ZA	12
	ZA	13
	ZA	15
	ZA	16
	ZA	17

	ZA	21
	ZA	25
	ZA	32
	ZA	34
	ZA	38
	ZA	41
	ZA	44
	ZA	47
	ZA	53
	ZA	60
	ZA	62
	ZA	70
	ZA	71
	ZA	72
	ZA	73
	ZA	74
	ZA	80
	ZA	81



Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du **01 01 2018**. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

184

SAINT-NAZAIRE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AB	155
	AB	329
	AB	440
	AD	278
	AD	479
	AD	483
	AD	485
	AD	492
	AD	509
	AD	514
	AD	518
	AD	530
	AE	6
	AE	24
	AE	30
	AE	42
	AE	55
	AE	58
	AE	181
	AE	207
	AE	220
	AE	245
	AE	293
	AE	322
	AE	337
	AE	374
	AE	539
	AE	544
	AE	546
	AE	567
	AI	36
	AI	87
	AI	209
	AI	236
	AI	264
	AI	338
	AI	340
	AI	353
	AI	355

	AI	360
	AI	364
	AK	114
	AK	146
	AK	190
	AK	198
	AK	236
	AK	245
	AK	258
	AK	269
	AK	274
	AK	275
	AK	276
	AK	319
	AK	394
	AL	54
	AM	36
	AM	61
	AM	192
	AN	28
	AN	35
	AN	38
	AN	40
	AN	41
	AN	42
	AN	162
	AN	540
	AO	102
	AO	152
	AO	241
	AP	191
	AP	217
	AR	38
	AR	104
	AR	227
	AR	433
	AR	434
	AR	441
	AR	442
	AS	99
	AV	74
	AV	172
	AW	153
	AW	157
	AZ	120
	BP	67
	BR	141
	BS	18
	BS	93
	BS	94
	BS	95
	CD	123

	CT	62
	EN	183
	EN	184
	EN	185
	EN	193
	EN	194
	EN	199
	EP	9
	EP	212
	EP	520
	EP	521
	ES	5
	ES	148
	ES	287
	ES	307
	ES	343
	ES	428
	ES	597
	ES	602
	ES	605
	ES	608
	ES	611
	ES	619
	ET	282
	ET	351
	ET	393
	ET	410
	ET	416
	ET	450
	ET	461
	ET	513
	ET	529
	ET	554
	ET	563
	ET	568
	ET	580
	EV	4
	EV	36
	EV	47
	EV	74
	EV	76
	EV	107
	EV	204
	EV	288
	EV	352
	EV	425
	EV	449
	EV	476
	EV	499
	EV	502
	EW	158
	EY	207

	EY	208
	HK	13
	HK	246
	HL	61
	HL	66
	HL	67
	HL	265
	HL	276
	HL	282
	HL	464
	HL	563
	HL	623
	HL	628
	HL	633
	HM	88
	HM	277
	HM	335
	HM	336
	HM	346
	HM	371
	HM	575
	HM	597
	HM	693
	HN	80
	HN	236
	HN	237
	HN	264
	HN	317
	HN	405
	HO	115
	HO	181
	HR	118
	HS	42
	HS	57
	HT	7
	HT	15
	HT	185
	HT	192
	HT	203
	HT	204
	HT	226
	HT	237
	SI	86

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :                    030                    LA CHAPELLE DES MARAIS

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	A	156
	A	166
	A	167
	A	597
	AB	57
	AB	157
	AB	212
	AB	219
	AB	386
	AC	101
	AI	177
	AK	124
	AK	125
	AK	126
	AK	127
	AK	128
	AK	208
	AK	209
	AK	210
	AL	394
	AL	405
	AL	406
	AM	445
	AM	446
	AM	539
	AN	115
	AN	323
	AN	374
	AN	396
	AN	397
	AN	492
	AN	554
	AN	557
	AN	590
	AN	591
	AN	636
	AN	637
	AN	659
	AO	22

	AO	106
	AP	286
	AP	357
	AP	359
	AP	415
	AP	485
	AP	602
	AP	603
	B	249
	B	346
	B	349
	B	380
	B	396
	B	693
	B	696
	B	698
	B	699
	B	700
	B	701
	B	702
	B	703
	B	704
	B	705
	B	730
	B	749
	C	7
	C	31
	C	44
	C	79
	C	99
	C	111
	C	125
	C	129
	C	141
	C	142
	C	145
	C	153
	C	163
	C	164
	C	170
	C	172
	C	183
	C	185
	C	186
	C	192
	C	193
	C	194
	C	195
	C	196
	C	197
	C	200
	C	201

	C	202
	C	203
	C	204
	C	205
	C	220
	C	225
	C	239
	C	244
	C	263
	C	274
	C	276
	C	284
	C	285
	C	289
	C	290
	C	336
	C	339
	C	340
	C	341
	C	342
	C	373
	C	376
	C	381
	C	385
	C	390
	C	394
	C	408
	C	435
	C	439
	C	440
	C	444
	C	450
	C	459
	C	464
	C	465
	C	468
	C	472
	C	475
	C	482
	C	486
	C	487
	C	488
	C	520
	C	523
	C	526
	C	529
	C	531
	C	554
	C	555
	C	559
	D	5
	D	14

	D	18
	D	22
	D	27
	D	37
	D	40
	D	42
	D	48
	D	52
	D	53
	D	64
	D	78
	D	100
	D	109
	D	110
	D	123
	D	217
	D	220
	D	230
	D	233
	D	238
	D	239
	D	241
	D	242
	D	249
	D	255
	D	261
	D	286
	D	295
	D	306
	D	316
	D	321
	D	334
	D	342
	D	353
	D	359
	D	365
	D	370
	D	385
	D	398
	D	405
	D	406
	D	420
	D	447
	D	452
	D	453
	D	456
	D	472
	D	492
	D	509
	D	517
	D	519
	D	524

	D	533
	D	595
	D	607
	D	617
	D	629
	D	632
	D	659
	D	682
	D	700
	E	11
	E	13
	E	14
	E	15
	E	35
	E	40
	E	43
	E	45
	E	50
	E	56
	E	74
	E	80
	E	83
	E	85
	E	88
	E	91
	E	94
	E	98
	E	99
	E	100
	E	101
	E	103
	E	147
	E	156
	E	159
	E	160
	E	161
	E	162
	E	164
	E	166
	E	167
	E	179
	E	186
	E	189
	E	196
	E	207
	E	210
	E	215
	E	221
	E	227
	E	233
	E	236
	E	250

	E	255
	E	259
	E	285
	E	290
	E	298
	E	299
	E	312
	E	317
	E	318
	E	333
	E	334
	E	343
	E	344
	E	345
	E	347
	E	363
	E	364
	E	400
	E	425
	E	431
	E	433
	E	448
	E	449
	E	453
	E	454
	E	457
	E	463
	E	465
	E	470
	E	472
	E	476
	E	483
	E	496
	E	514
	E	542
	E	543
	E	544
	E	548
	E	549
	E	550
	E	551
	E	552
	E	553
	E	554
	E	555
	E	556
	E	587
	E	589
	F	5
	F	14
	F	17
	F	22

	F	29
	F	74
	F	88
	F	100
	F	102
	F	103
	F	109
	F	121
	F	123
	F	125
	F	133
	F	137
	F	143
	F	146
	F	155
	F	157
	F	158
	F	159
	F	164
	F	168
	F	169
	F	175
	F	191
	F	192
	F	203
	F	204
	F	216
	F	230
	F	242
	F	276
	F	280
	F	282
	F	304
	F	308
	F	309
	F	325
	F	335
	F	343
	F	412
	F	436
	F	445
	F	448
	F	450
	F	452
	F	453
	F	456
	F	458
	F	459
	F	483
	F	485
	F	488
	F	495

	F	498
	F	499
	F	500
	F	504
	F	506
	F	511
	F	512
	F	514
	F	517
	F	520
	F	526
	F	533
	F	535
	F	536
	F	538
	F	539
	F	542
	F	556
	F	561
	F	563
	F	564
	F	571
	F	584
	F	585
	F	589
	F	601
	F	602
	F	606
	F	609
	F	614
	F	621
	F	622
	F	624
	F	631
	F	635
	F	644
	F	647
	F	659
	F	662
	F	665
	F	667
	F	672
	F	677
	F	682
	F	687
	F	689
	F	695
	F	701
	F	715
	F	717
	F	718
	F	734

	F	735
	F	736
	F	739
	F	740
	F	745
	F	748
	F	751
	F	752
	F	753
	F	754
	F	757
	F	762
	F	765
	F	768
	F	783
	F	795
	F	797
	F	803
	F	810
	F	813
	F	815
	F	817
	F	823
	F	825
	F	826
	F	827
	F	828
	F	830
	F	831
	F	833
	F	849
	F	852
	F	853
	F	858
	F	866
	F	872
	F	880
	F	887
	F	888
	F	895
	F	896
	F	899
	F	900
	F	911
	F	928
	F	935
	F	936
	F	953
	F	957
	F	958
	F	959
	F	960

	F	973
	F	988
	F	991
	F	992
	F	996
	F	1010
	F	1015
	F	1016
	F	1038
	F	1041
	F	1048
	F	1049
	F	1051
	F	1055
	F	1059
	F	1065
	F	1066
	F	1068
	F	1075
	F	1077
	F	1090
	F	1096
	F	1107
	F	1108
	F	1111
	F	1112
	F	1117
	F	1123
	F	1127
	F	1129
	F	1139
	F	1150
	F	1152
	F	1153
	F	1175
	G	4
	G	9
	G	10
	G	12
	G	13
	G	15
	G	26
	G	31
	G	40
	G	42
	G	45
	G	46
	G	48
	G	76
	G	86
	G	142
	G	153

	G	156
	G	171
	G	172
	G	177
	G	185
	G	228
	G	232
	G	233
	G	235
	G	247
	G	258
	G	269
	G	271
	G	275
	G	282
	G	285
	G	289
	G	328
	G	329
	G	337
	G	344
	G	346
	G	348
	G	352
	G	353
	G	360
	G	364
	G	367
	G	369
	G	396
	G	401
	G	408
	G	414
	G	416
	G	417
	G	419
	G	421
	G	427
	G	428
	G	434
	G	435
	G	446
	G	448
	G	451
	G	455
	G	484
	G	503
	G	505
	G	506
	G	507
	G	551
	G	552

	G	555
	G	556
	G	560
	G	569
	G	570
	G	572
	G	573
	G	589
	G	590
	G	616
	G	617
	G	619
	G	620
	G	670
	G	671
	H	1
	H	8
	H	18
	H	19
	H	21
	H	28
	H	29
	H	37
	H	43
	H	58
	H	63
	H	69
	H	75
	H	76
	H	95
	H	104
	H	113
	H	120
	H	131
	H	139
	H	165
	H	166
	H	167
	H	169
	H	207
	H	210
	H	219
	H	230
	H	231
	H	291
	H	298
	H	303
	H	311
	H	325
	H	327
	H	342
	H	349

	H	350
	I	76
	I	124
	I	239
	L	626
	L	1237
	L	1238
	L	1258
	ZA	117
	ZA	160
	ZA	166
	ZA	168
	ZA	247
	ZA	470
	ZA	471
	ZA	519
	ZA	523
	ZB	44
	ZB	97
	ZB	400
	ZB	420
	ZB	509
	ZB	547



050

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

050

CROSSAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AB	489
	AB	498
	B	658
	H	1
	H	2
	H	3
	H	27
	H	28
	H	30
	H	31
	H	32
	H	33
	H	34
	H	35
	H	36
	H	37
	H	38
	H	39
	H	40
	H	41
	H	42
	H	43
	H	45
	H	46
	H	47
	H	48
	H	49
	H	52
	H	66
	H	67
	H	68
	H	69
	H	70
	H	71
	H	75
	H	92
	H	93
	H	94
	H	95

	H	96
	H	97
	H	98
	H	99
	H	101
	H	102
	H	103
	H	104
	H	105
	H	107
	H	108
	H	114
	H	115
	H	116
	H	117
	H	118
	H	119
	H	122
	H	124
	H	125
	H	126
	H	127
	H	128
	H	129
	H	132
	H	133
	H	134
	H	135
	H	136
	H	137
	H	138
	H	145
	H	150
	H	154
	H	158
	H	161
	H	165
	H	168
	H	172
	H	174
	H	181
	H	185
	H	186
	H	189
	H	190
	H	191
	H	194
	H	196
	H	200
	H	205
	H	207
	H	208

	H	227
	H	232
	H	233
	H	293
	H	305
	H	310
	H	344
	H	371
	H	373
	H	375
	H	377
	H	396
	H	398
	H	405
	H	411
	H	412
	H	416
	H	419
	H	425
	H	431
	H	435
	H	443
	H	445
	H	446
	H	449
	H	450
	H	452
	H	453
	H	467
	H	474
	H	475
	H	487
	H	488
	H	489
	H	498
	H	499
	H	502
	H	504
	H	509
	H	547
	H	550
	H	552
	H	590
	H	597
	H	598
	H	611
	H	616
	H	621
	H	622
	H	623
	H	631
	H	635

	H	643
	H	647
	YA	146
	YA	152
	YB	105
	YB	136
	ZC	14
	ZC	15
	ZC	50
	ZK	91
	ZK	126
	ZL	44
	ZL	60
	ZL	160
	ZN	104
	ZN	113
	ZN	117
	ZO	93
	ZR	20
	ZR	32
	ZT	45
	ZT	58
	ZV	92
	ZV	146
	ZV	170
	ZV	195
	ZV	207
	ZW	12
	ZW	115
	ZX	9

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :                    055                    LA BAULE-ESCOUBLAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	A	52
	A	127
	A	161
	A	332
	A	340
	A	461
	A	878
	A	883
	AI	291
	AI	292
	AI	294
	AK	26
	AP	562
	AR	119
	AT	61
	AT	97
	AW	40
	AW	41
	AW	42
	AW	45
	AW	46
	AW	57
	AW	58
	AW	62
	AW	73
	AW	77
	AW	83
	AW	84
	AW	85
	AW	88
	AW	89
	AW	90
	AW	91
	AW	92
	AW	94
	AW	98
	AW	313
	AX	40
	AX	47

	AX	58
	AX	59
	AX	65
	AX	66
	AX	73
	AX	77
	AX	198
	AX	199
	AX	312
	AY	220
	AY	246
	AY	271
	AY	330
	AZ	295
	AZ	481
	BI	32
	BI	38
	BI	39
	BI	74
	BI	108
	BI	130
	BI	131
	BI	134
	BI	135
	BI	139
	BI	145
	BO	70
	BO	207
	CL	53
	CO	10
	CZ	12
	CZ	42
	CZ	45
	CZ	56
	CZ	68
	CZ	72
	DB	8
	DH	85
	DH	112
	DH	113
	E	545
	E	598
	E	599
	F	507
	F	850
	G	418
	G	533
	G	549
	G	563
	G	613
	G	616
	G	908

055

	G	909
	G	910
	G	911
	G	914
	G	915
	G	924
	G	925



Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

069

GUERANDE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AH	314
	AP	183
	AR	54
	AR	120
	AT	140
	AX	163
	BN	68
	K	134
	K	136
	K	231
	K	237
	K	297
	K	298
	K	299
	K	429
	K	430
	K	433
	K	608
	K	609
	K	669
	K	908
	K	925
	L	205
	L	279
	L	280
	L	298
	L	299
	L	300
	L	305
	L	306
	L	544
	O	15
	O	16
	O	75
	O	250
	O	251
	O	491
	O	492
	O	513

	O	582
	O	583
	O	1058
	P	66
	P	67
	P	71
	P	72
	P	117
	P	127
	P	128
	P	129
	P	130
	P	131
	P	132
	P	133
	P	173
	P	205
	P	237
	P	279
	P	280
	P	294
	P	295
	P	362
	P	705
	P	706
	P	707
	P	708
	P	1108
	P	1109
	P	1140
	P	1141
	P	1145
	P	1146
	P	1171
	P	1172
	P	1298
	P	1316
	P	1317
	P	1560
	P	1561
	Q	48
	Q	49
	Q	266
	Q	295
	Q	296
	Q	471
	Q	472
	Q	478
	Q	479
	Q	1198
	Q	1281
	Q	1282

069

	Q	1474
	Q	1494
	XC	198
	YD	201
	YD	203
	YD	246
	YS	89



Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

072

HERBIGNAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	XI	172
	XI	403
	XI	404
	XM	182
	YA	171
	YA	176
	YA	177
	YA	181
	YA	185
	YA	188
	YB	178
	YB	186
	YC	53
	YE	103
	YK	102
	YK	120
	YK	126
	YK	128
	YK	129
	YK	132
	YL	28
	YN	1
	YR	83
	ZA	13
	ZA	43
	ZA	67
	ZA	119
	ZA	122
	ZA	125
	ZA	128
	ZA	160
	ZA	171
	ZA	180
	ZA	183
	ZA	333
	ZA	338
	ZB	33
	ZC	17
	ZH	95

	ZI	108
	ZI	122
	ZI	246
	ZI	247
	ZI	248
	ZI	250
	ZI	251
	ZI	255
	ZK	35
	ZK	88
	ZK	154
	ZK	155
	ZK	156
	ZK	158
	ZK	159
	ZL	10
	ZM	100
	ZM	101
	ZM	105
	ZR	17
	ZS	45
	ZV	31
	ZW	51
	ZW	52
	ZW	69
	ZW	80
	ZW	82
	ZW	83
	ZW	87
	ZW	105
	ZW	107
	ZW	112
	ZW	115
	ZW	117
	ZW	118
	ZW	120
	ZW	121
	ZW	128
	ZW	129
	ZW	137
	ZW	145
	ZW	148
	ZW	155
	ZW	157
	ZW	160
	ZW	161
	ZW	163
	ZW	165
	ZW	166
	ZW	167
	ZW	168
	ZW	170

	ZW	172
	ZW	173
	ZW	176
	ZW	177
	ZW	182
	ZW	184
	ZW	185
	ZW	190
	ZW	191
	ZW	192
	ZW	193
	ZW	197
	ZW	200
	ZW	202
	ZW	205
	ZW	206
	ZW	208
	ZW	211
	ZW	212
	ZW	213
	ZW	215
	ZW	217
	ZW	220
	ZW	221
	ZW	222
	ZW	226
	ZW	228
	ZW	229
	ZW	240
	ZW	249
	ZW	292
	ZW	293
	ZX	129
	ZX	144
	ZX	156
	ZX	166
	ZX	174
	ZX	200
	ZX	206
	ZX	210
	ZX	221
	ZX	248
	ZX	251
	ZX	262
	ZX	272
	ZX	278
	ZX	319
	ZX	323
	ZX	341
	ZX	347
	ZX	353
	ZX	358

072

	ZX	360
	ZX	368
	ZX	374
	ZX	680
	ZX	683
	ZX	715
	ZX	717
	ZY	16
	ZY	23
	ZY	90
	ZY	115
	ZY	118

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

047

COUERON

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AC	129
	AD	99
	AD	289
	AD	291
	AD	293
	AM	188
	AM	193
	AX	100
	BC	221
	BP	27
	BP	30
	BP	53
	CN	95
	CN	119
	DO	47
	DR	134
	DR	157
	DR	158
	DR	170
	DR	172

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

006

ASSERAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AC	45
	AD	136
	F	7
	F	12
	F	13
	F	17
	F	23
	F	24
	F	25
	F	26
	F	46
	F	47
	F	222
	F	224
	F	225
	F	228
	K	1
	ZA	3
	ZA	6
	ZA	38
	ZA	50
	ZA	163
	ZB	9
	ZD	17
	ZD	50
	ZH	15
	ZH	141
	ZH	289
	ZI	84
	ZK	63
	ZK	67
	ZL	59
	ZM	43
	ZM	56
	ZN	227
	ZO	89

007

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    007    AVESSAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	XL	8
	ZI	38
	ZK	87
	ZN	294
	ZO	465

009

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

009

BASSE-GOULAINÉ

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZH	84

<b>Parcelles présumées sans maître</b> <b>au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques</b>
--

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                      010                                      BATZ-SUR-MER

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	A	179
	A	180
	AD	128
	AE	47
	AI	235
	AI	498
	AI	500
	AK	470
	AL	124
	AL	149
	AN	18
	AO	48
	AP	45
	AR	137
	AR	138
	AV	221
	AW	172
	AX	296
	AX	337
	AX	339
	AX	426
	C	19
	C	20
	C	21
	C	22
	C	212
	D	305
	D	365
	E	95
	E	96

012

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    012                    LA BERNERIE EN RETZ

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AZ	1

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    013    BESNE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	A	512
	A	533
	A	614
	A	633
	ZC	145
	ZC	274
	ZC	331
	ZC	360
	ZE	109
	ZE	139
	ZE	168
	ZE	172
	ZE	188
	ZE	194
	ZK	38
	ZL	24
	ZL	44
	ZL	49
	ZL	59
	ZM	75

015

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 015 BLAIN

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AX	184
	B	228
	BO	136
	C	1073
	C	1074
	F	221
	G	312
	O	1380
	XB	41
	XB	57
	XB	58
	XC	53
	ZM	26

019

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

019

BOUEE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZA	25
	ZD	25
	ZK	46
	ZR	20

021

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

021

VILLENEUVE-EN-RETZ

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	V	244
	X	49
	X	103
	X	166
	ZO	28

024

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

024

BRAINS

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZL	277

025

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 025 CAMPBON

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	YB	81
	YC	17
	YI	16
	YS	95
	YS	97
	YS	111
	YZ	25
	YZ	37
	YZ	38
	ZD	39
	ZI	82
	ZW	78

033

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    033                    LA CHAPELLE LAUNAY

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZA	89
	ZA	109
	ZN	81

049

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

049

LE CROISIC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AI	2
	AI	272
	AP	293

052

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

052

DONGES

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	CB	10
	CB	11
	CB	14
	CB	15
	ZE	194
	ZK	12
	ZP	148
	ZP	149
	ZR	66
	ZR	98
	ZS	172
	ZW	146

053

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

053

DREFFEAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	E	1058
	E	1060
	E	1104
	ZE	91
	ZI	251
	ZL	135
	ZL	153

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

056

FAY DE BRETAGNE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	XM	12
	YO	1
	YO	38
	YO	46
	ZV	2
	ZX	15

057

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

057

FEGREAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	B	144
	B	145
	B	421
	XA	34
	XH	22
	XH	23
	XH	43
	YD	130
	YD	142
	ZV	105

061

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

061

FROSSAY

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	YI	21
	YI	39
	YK	24
	YK	28
	YM	81
	YO	159
	YR	18
	ZK	81
	ZL	46
	ZL	76
	ZL	79
	ZO	5
	ZR	79
	ZS	102
	ZT	126
	ZV	43
	ZX	43

067

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

067

GUEMENE PENFAO

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	XD	68
	XL	45

<b>Parcelles présumées sans maître</b> <b>au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques</b>
--

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

068

GUENROUET

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	WB	71
	WH	19
	WM	16
	XB	46
	XC	57
	XS	106
	XS	109
	YA	12
	YC	105
	YI	28
	YK	24
	YN	33
	YO	105
	YO	175
	YP	78
	YR	37
	YR	73
	YR	99
	YT	22
	YT	59
	YW	42
	YX	22
	YX	45
	ZC	6
	ZC	7
	ZC	23
	ZI	61
	ZK	83
	ZK	84
	ZK	88
	ZK	91
	ZK	93
	ZK	105
	ZK	125
	ZK	153
	ZL	2
	ZL	34
	ZN	49
	ZP	73

<b>Parcelles présumées sans maître</b> <b>au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques</b>
--

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

074

INDRE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AB	11
	AB	34
	AB	35
	AB	40
	AB	54
	AB	55
	AB	106
	AB	121
	AB	152
	AB	182
	AB	183
	AB	184
	AB	317
	AB	327
	AC	30
	AC	43
	AC	44
	AC	51
	AH	167
	AK	9
	AK	12
	AK	148
	AK	154
	AK	187
	AK	249
	AL	1789
	AL	1790

080

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

080

LAVAU-SUR-LOIRE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZE	51
	ZK	32
	ZK	35

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                      089    MALVILLE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AK	12
	YA	29
	ZO	68
	ZP	65
	ZR	17
	ZS	4
	ZV	20
	ZW	136
	ZX	162
	ZY	117
	ZY	118

091

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    091                    MARSAC-SUR-DON

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZO	34
	ZP	5

092

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

092

MASSERAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZB	3
	ZT	241
	ZV	21

096

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

096

MESANGER

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZD	135

097

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

097

MESQUER

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AI	1
	AI	11
	BL	106
	BL	108
	ZA	121
	ZP	65

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    103                    MONTOIR-DE-BRETAGNE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AD	204
	AD	205
	AZ	130
	AZ	131
	ZA	4
	ZO	45

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

109

NANTES

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	BC	275

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 111 NOTRE DAME DES LANDES

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	B	599
	F	1665

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

122

PETIT MARS

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AD	8

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

123

PIERRIC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZI	1
	ZP	29

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    125    PIRIAC-SUR-MER

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AC	229
	AY	34
	AY	36
	AZ	145
	ZE	64

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

128

PLESSE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	WN	84
	XC	111
	XT	127
	YE	70
	ZW	34

<b>Parcelles présumées sans maître</b> <b>au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques</b>
--

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du **01 01 2018**. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

129

PONTCHATEAU

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AC	102
	XA	117
	YD	90
	YD	116
	YK	3
	YL	68
	YL	91
	YL	122
	YL	128
	YL	147
	YN	231
	YN	247
	YP	177
	YS	117
	YZ	41
	ZE	37
	ZE	39
	ZH	15
	ZH	140
	ZH	225
	ZM	6
	ZM	136
	ZM	147
	ZV	110
	ZW	37

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

131

PORNIC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
177	WE	201

Parcelles présumées sans maître au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques
--

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 135 LE POULIGUEN

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AH	211

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

137

PRINQUIAU

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZB	31
	ZC	86
	ZC	103
	ZD	54
	ZK	7
	ZM	13
	ZN	25
	ZN	44
	ZN	45
	ZO	62
	ZR	25
	ZS	40
	ZS	72
	ZS	77

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    139    QUILLY

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZD	50
	ZD	51
	ZE	20
	ZH	91
	ZH	92
	ZI	58
	ZM	77
	ZO	67
	ZO	68

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE : 151 SAINT-ANDRE-DES-EAUX

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AB	4
	AB	32
	AB	76
	AB	112
	AB	224
	AC	2
	AC	6
	AC	78
	AC	84
	AC	102
	AI	17
	AY	184
	AY	298
	AZ	91
	AZ	200
	BC	13
	BC	14
	BC	54
	BC	226
	BC	254
	BC	257
	BC	259
	BC	273
	BC	286
	BC	288
	BE	270
	BE	271
	BE	278
	BM	18
	BN	53
	BT	8
	BY	202
	CE	61
	CL	66

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    152                    SAINTE ANNE SUR BRIVET

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZC	30
	ZC	40
	ZH	123
	ZH	208
	ZI	42
	ZM	87
	ZM	113
	ZN	83
	ZN	114
	ZO	133
	ZV	34
	ZX	59
	ZX	194
	ZY	29

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 158 SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	BI	145
	XP	30
	YB	66
	YC	57
	YD	60
	YI	107
	ZK	38
	ZX	34

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 166 SAINT JEAN DE BOISEAU

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AH	94
	E	1614

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE : 168

SAINT-JOACHIM

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AC	203
	AC	353
	AC	501
	AC	544
	AC	552
	AC	557
	AC	1180
	AC	1675
	AC	1676
	AC	1718
	AD	276
	AD	313
	B	1746
	C	380
	C	775
	C	789
	D	2129
	D	2155
	D	2176
	D	2382
	E	2564
	E	2567
	E	2734
	E	2743
	E	3008
	E	3880
	F	2360

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE :

175

SAINT-LYPHARD

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	YB	81
	YB	88
	YB	94
	YC	83
	YD	82
	ZN	52
	ZN	55
	ZN	66
	ZN	135
	ZN	157
	ZP	133
	ZR	77
	ZY	1

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 176 SAINT-MALO-DE-GUERSAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	A	74
	A	82
	A	83
	A	111
	A	900
	A	942
	A	1123
	A	1124
	A	1125
	AK	208
	AK	213
	AO	111
	C	4
	C	12
	C	16
	N	3743
	O	146
	Z	14

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE : 178 SAINT-MARS-DE-COUTAIS

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZC	79
	ZE	71
	ZX	22

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    183                                    SAINT MOLF

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AA	123
	B	553
	B	892
	B	905
	B	911
	B	939
	ZC	12
	ZD	95
	ZE	38
	ZE	48
	ZH	18
	ZN	43
	ZN	63

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE : 185 SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	YB	123
	ZH	38
	ZM	161
	ZM	293

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE : 188 ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AL	28

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 189                      SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZB	137
	ZD	18
	ZR	113
	ZS	120
	ZS	125
	ZT	1
	ZV	13

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

COMMUNE : 195 SAVENAY

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AR	45
	BE	51
	BE	204
	BN	60
	YD	77
	ZB	123
	ZB	128
	ZB	165
	ZL	21
	ZT	10
	ZT	41
	ZT	52
	ZT	113
	ZT	117
	ZV	24
	ZV	45
	ZV	108
	ZW	33
	ZX	70

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 196 SEVERAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZE	11

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

209

TREILLIERES

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	YK	43
	YK	127
	YK	144
	YN	3
	ZR	9
	ZR	75
	ZW	54
	ZZ	51

Parcelles présumées sans maître au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques
--

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**                    210    TRIGNAC

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	AZ	135
	AZ	436
	AZ	437
	BP	265
	L	138

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

212

VALLET

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	XM	40

215

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

215

VERTOU

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	DP	113

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :** 217 VIGNEUX DE BRETAGNE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	XA	63
	XA	72
	XB	103
	XB	141
	XD	16
	YD	24
	YE	77
	YH	48
	YH	100
	YI	25
	YK	105
	YL	56
	YL	62
	YL	128
	YM	51
	YM	77
	YM	91
	YM	94
	YM	119
	YM	120
	YO	9
	YP	140
	YP	159
	YW	39
	ZB	49
	ZC	46
	ZP	25
	ZS	61
	ZS	74
	ZS	92
	ZT	55
	ZT	68
	ZV	39
	ZV	64
	ZX	11
	ZY	32
	ZZ	17
	ZZ	25
	ZZ	67

Parcelles présumées sans maître  
au sens de l'article L 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques

Les parcelles signalées reposent sur la dernière situation connue par les services du cadastre à la date du 01 01 2018. Ces seuls renseignements ne sauraient préjuger de leur vacance.

**COMMUNE :**

220

VUE

Préfixe de section cadastrale	Section cadastrale	Numéro de plan
	ZA	5
	ZA	7
	ZA	16
	ZA	36



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination  
et de la modernisation interministérielle

*Arrêté portant délégation de signature à  
M. Baptiste MANDARD - sous-préfet chargé de mission*

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- VU le décret du 27 avril 2017 nommant M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 3 juillet 2017 nommant M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 5 janvier 2018 nommant M. Serge BOULANGER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 7 novembre 2018 nommant M. Claude d'HARCOURT, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 13 novembre 2018 nommant M. Michel BERGUE, sous-préfet de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 8 mars 2019 nommant M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 20 juin 2018 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et fixant la répartition des attributions des services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, afin de signer les correspondances et actes courants relatifs au projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

Pour ces missions, il est placé auprès du secrétaire général de la préfecture.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste MANDARD, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission.

Lorsque M. Baptiste MANDARD et M. Alain BROSSAIS se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Serge BOULANGER, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,
- M. Johann MOUGENOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique,
- M. Michel BERGUE, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire,
- M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BROSSAIS, sous-préfet chargé de mission, la délégation de signature ANRU qui lui est conférée sera exercée par M. Baptiste MANDARD.

**ARTICLE 4** : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*) ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Baptiste MANDARD, sous-préfet chargé de mission, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique à l'effet de signer les décisions suivantes :

- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire des personnes mettant en péril la vie d'autrui ;
- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie ;
- ⇒ les arrêtés d'expulsion ;
- ⇒ les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- ⇒ les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- ⇒ le placement d'office de malades dans un service psychiatrique de centre hospitalier ;
- ⇒ toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 27 MARS 2019

LE PRÉFET



Claude d'HARCOURT